

La Lettre

SAINT LOUP CAMMAS

Juin 2024 / www.mairie-saintloupcammas.fr

**SPÉCIAL
BUDGET 2024**



Claude MARIN
Maire de Saint Loup Cammas

Budget protecteur et visionnaire

Le budget 2024 sera un budget protecteur et visionnaire, malgré la grave crise de l'énergie et de l'inflation que nous traversons depuis plus de 2 ans.

En effet la commune de Saint Loup Cammas fait face, comme toutes les collectivités territoriales de France, à une explosion du coût de l'énergie et aux conséquences de l'inflation, sans réel soutien de l'État. Dans ce contexte, l'objectif de ce budget sera d'assurer la continuité et la qualité des services publics.

La commune investit depuis quelques années dans la rénovation énergétique de l'éclairage public et des bâtiments, mais les économies d'énergie qui découlent de ces programmes ne sont pas suffisantes.

Pour faire face à tous ces défis, et dans l'urgence d'équilibrer le budget, il devient indispensable d'augmenter les recettes communales.

Or aujourd'hui, la suppression de la taxe d'habitation continue de mettre en difficulté les finances locales malgré la compensation de l'État, privant ainsi les communes d'un dynamisme des recettes devenu insuffisant, face à l'augmentation des besoins en matière de services publics et un cadre réglementaire toujours plus contraignant.

Le principal levier d'action des communes repose désormais sur la taxe foncière.

Pour maintenir des services publics communaux accessibles tout en conservant un niveau d'investissement correct et permettre le maintien du patrimoine communal, il apparaît indispensable d'augmenter la contribution issue de la taxe foncière.

Cependant, il est nécessaire de concilier l'équilibre budgétaire au fait de ne pas sursolliciter le contribuable. Par conséquent, l'augmentation du taux de la taxe foncière pour l'année 2024 a été calculée de manière à faire face à nos dépenses et continuer à équiper notre village pour le bien-être de tous.

Nous devons réussir ce challenge afin de sécuriser l'avenir de la commune.

Garantir une situation financière saine permettra le maintien de services publics de qualité dont les Saint Loupiennes et Saint Loupiens d'aujourd'hui et de demain, auront besoin et continuer de protéger les plus fragiles d'entre nous.

Bien cordialement,

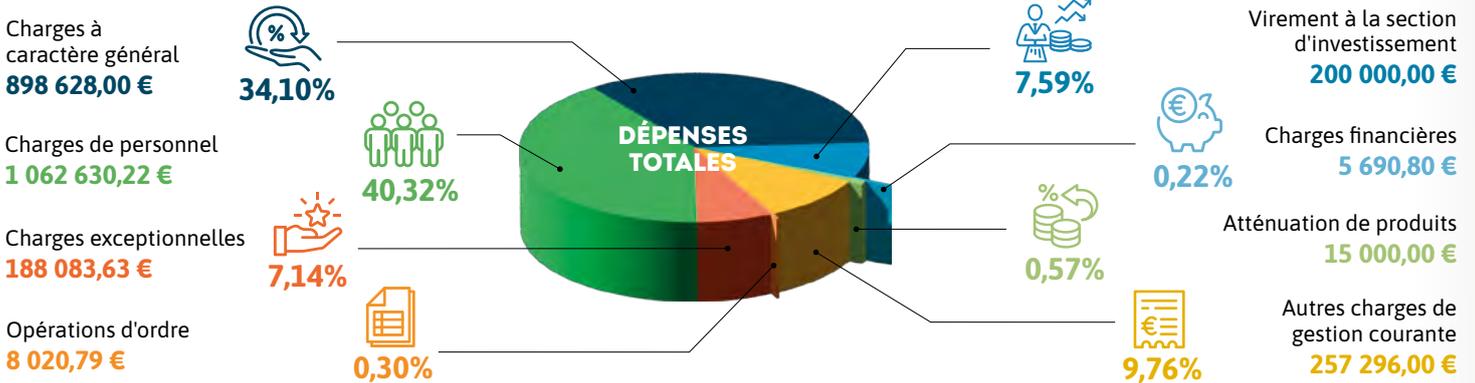
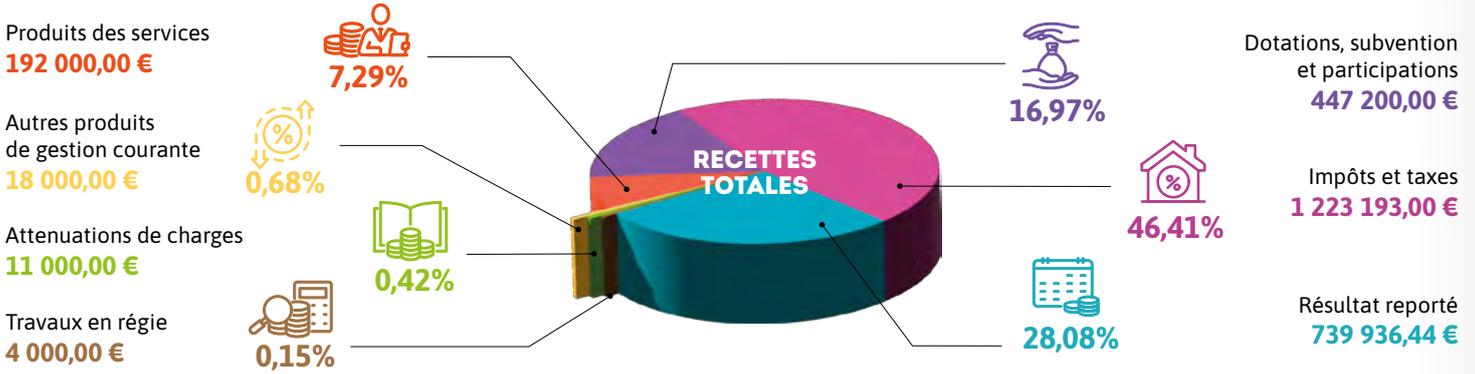
Votre Maire
Claude Marin



BUDGET 2024

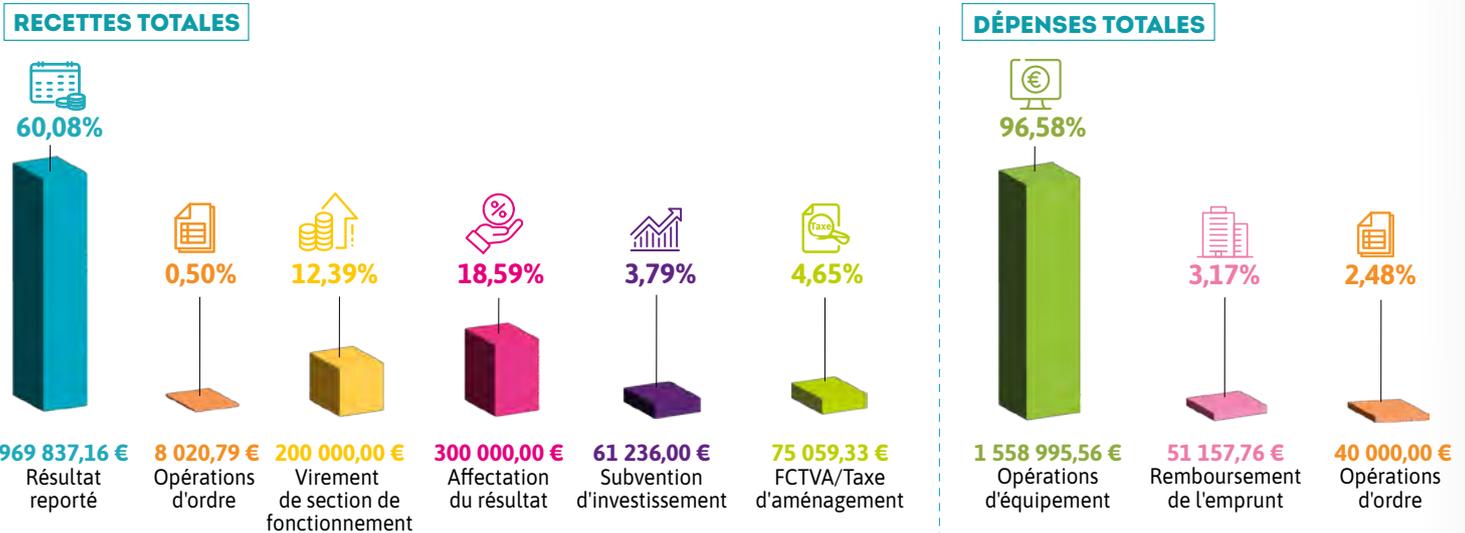
FONCTIONNEMENT

2 635 349,44 €



INVESTISSEMENT

1 614 153,30 €



TAUX COMMUNAUX

	2023	2024
Taxe d'habitation sur résidence principale	13,66%	14,48%
Taxe foncière bâti	39,60%	41,98%
Taxe foncière non bâti	121,92%	129,25%

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 2023	2 080 250,17 €
Dépenses 2023	1 589 014,24 €
Excédent sans report des résultats	491 235,93 €
Excédent avec report des résultats	1 039 936,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 2023	918 526,08 €
Dépenses 2023	373 422,41 €
Excédent sans report des résultats	545 103,67 €
Excédent avec report des résultats	919 837,16 €



QUESTION SANTÉ

L'installation de médecins, infirmières, kinésithérapeutes, ostéopathes, sophrologue et la présence de dentistes à Saint Loup Cammas marquent une étape importante dans l'amélioration des services de santé locaux. C'est **un impact significatif sur la qualité de vie** des habitants de la commune, en offrant une gamme très large de professionnels de la santé.



L'AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE EN CENTRE-BOURG

Les travaux d'aménagement d'un mini-giratoire en centre-bourg ont été réalisés durant le 1^{er} semestre 2024. Ce projet était nécessaire afin de sécuriser un carrefour dangereux à la section de 4 voies dont la RD77 très passante (6 000 véhicules/jour). Pour mener à bien ce projet, 3 arbres gênants la visibilité ont dû être supprimés, sur autorisation de la Préfecture. Lors de l'abattage, il s'est avéré que ces arbres étaient malades, creux et risquaient de s'effondrer. Face à ce constat, des investigations seront menées sur les autres platanes de la place afin d'assurer la pleine sécurité des habitants.

TABLE DE TRI AU RESTAURANT SCOLAIRE

À la fin du repas, pour l'école élémentaire, les enfants effectuent le tri de leurs plateaux eux-mêmes sur la table de tri en dissociant les déchets non recyclables des bio déchets. Plutôt adeptes de la nouveauté, ces jeunes écoliers ont une bonne capacité d'adaptation qui simplifie les changements d'habitude et apprendre en s'amusant, c'est encore plus sympathique.



SÉJOUR ÉTÉ ORGANISÉ PAR LE CENTRE DE LOISIRS

Du 22 juillet au 25 juillet, douze enfants vont séjourner à la base de loisirs de Mezels, sur la commune de Veyrac dans le Lot, où ils pourront découvrir la spéléologie, l'escalade et toutes les possibilités qu'offrent le parc aquatique. Vivre en collectivité pendant quelques jours dans un cadre différent du Centre de Loisirs, permet aux élèves de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur esprit d'équipe.



LA GERBE D'OR

Les 90 ans de la Gerbe d'Or ont été célébrés avec éclat le 8 juin sur la commune.

RAPPEL

Interdiction de brûler à l'air libre



ÉTÉ 2024

ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs extrascolaire ouvrira ses portes cet été du lundi 8 juillet au vendredi 02 août et à partir du 26 au 30 août.



CHIENS

Lorsque vous promenez votre chien, obligatoirement tenu en laisse, il est essentiel de garder notre environnement propre et sûr pour tous. Ramasser les déjections canines est une pratique simple, essentielle et obligatoire (risque de contravention) pour assumer notre responsabilité en tant que propriétaire de l'animal.



PLAN CANICULE

Face à la chaleur, la Mairie veille sur les personnes isolées et vulnérables. Afin de bénéficier du Plan Canicule, vous devez vous inscrire à la mairie. La démarche est gratuite et volontaire. Les informations que vous communiquez sont confidentielles. En cas de fortes chaleurs, chaque personne inscrite sera contactée et suivie régulièrement.



NUISANCES SONORES

Rappel des horaires de jardinage et de bricolage
> Jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.
> Samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
> Dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.
Ce qui ne donne pas pour autant le droit de faire un bruit excessif. N'oublions pas que nous ne sommes pas seuls et pensons à nos voisins !

TRANQUILLITÉ ABSENCES



Vous quittez votre domicile pour des destinations diverses ou des vacances, faites surveiller votre maison par des passages de la police municipale durant cette période. La possibilité vous est donnée de vous inscrire sur le site « portail citoyen » pour solliciter ce service à l'adresse suivante :

<https://cccoteauxbellevue.portailcitoyen.eu>

VOUS SOUHAITEZ TOUT SAVOIR SUR LA COMMUNE ?

- > Site internet de la commune : www.mairie-saintloupcammas.fr
- > La newsletter (pensez à vous inscrire en nous adressant un mail à l'adresse suivante : mairie@mairie-saintloupcammas.fr)
- > Panneau d'affichage lumineux au centre du village
- > Bulletin municipal : distribué dans vos boîtes aux lettres en décembre
- > La lettre du Maire : distribuée dans vos boîtes aux lettres en juin
- > Presse locale : la Dépêche du Midi (quotidien) et Le Petit Journal (hebdo)

Les rendez-vous à venir

QUELQUES DATES À RETENIR POUR PARTICIPER À LA VIE DE LA COMMUNE

JUILLET

- > Jeudi 04
Soirée « Tables gourmandes »
organisée par la Mairie

- > Samedi 13
Fête nationale avec Anim' St Loup

AOÛT

- > Samedi 17 et dimanche 18
Concours de pétanque

SEPTEMBRE

- > Samedi 07
Forum des Associations
organisé par la Mairie
- > Dimanche 08
Vide grenier organisé par le Club de Pétanque
- > Vendredi 13, Samedi 14, Dimanche 15
Fête locale organisée par le Comité des Fêtes

OCTOBRE

- > Dimanche 13
Vide grenier Anim Saint Loup

NOVEMBRE

- > Samedi 09
Soirée à thèmes organisée par Anim Saint Loup
- > Lundi 11
Commémoration de l'armistice à Pechbonnieu

- > Dimanche 17
Course pédestre « La boucle des côteaux » avec les Zinzins du Bitume

DÉCEMBRE

- > Samedi 14
Concert de la Gerbe d'Or

Renseignements utiles

ACCUEIL MAIRIE ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

En raison des congés d'été, le secrétariat de la mairie fermera le samedi matin du 13 juillet au 24 août 2024 (inclus).

ADMINISTRATION

Standard/État-civil
05 34 27 28 50

URGENCES

Appels urgents le week-end du samedi midi au lundi matin 9 heures, jours fériés et tous les jours de 17 h 30 au lendemain 9 h
06 72 14 56 26

Courriel

mairie@mairie-saintloupcammas.fr

Site internet

www.mairie-saintloupcammas.fr

LE 114

Le service public gratuit réservé aux personnes sourdes, sourd-aveugles, malentendantes et aphasiques, pour toutes les urgences, **disponible 24h/24, et 7j/7**

MOUSTIQUES

Éliminez les sources d'eau stagnante, videz les soucoupes de pots de fleurs, nettoyez les gouttières obstruées et assurez-vous que les récipients d'eau à l'extérieur soient vidés régulièrement. Installez des moustiquaires pour éviter que les moustiques n'entrent dans votre maison.

